

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T182

## ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de branchement et raccordement électrique de Mme DEMICHELIS  
Avenue Lacanau  
A compter du 17/06/2024 jusqu'au 26/07/2024**  
HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **ENSIO Agence de Aix en Provence, 240, avenue Olivier PERROY - 13790 ROUSSET** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 28 JUIN 2024

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



24T182



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 28 JUIN 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**AVENUE LACANAU**

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...

Adresse ENSIO Agence de aix en provence

240 av Olivier PERROY 13790 ROUSSET

Tél./FAX 04 13 91 13 93/04 42 24 46 86

Mail [ludivine.senay@ensio.eu](mailto:ludivine.senay@ensio.eu)

**POUR LE COMPTE DE  
ENEDIS**

**DATES ET DUREE DES TRAVAUX**

A compter du 17/06/24 au 26/07/24

Durée des travaux: 5 JOURS

**NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Branchement et raccordement électrique de Mme DEMICHELIS

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

35m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

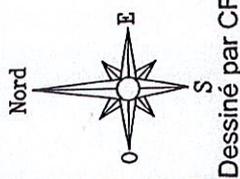
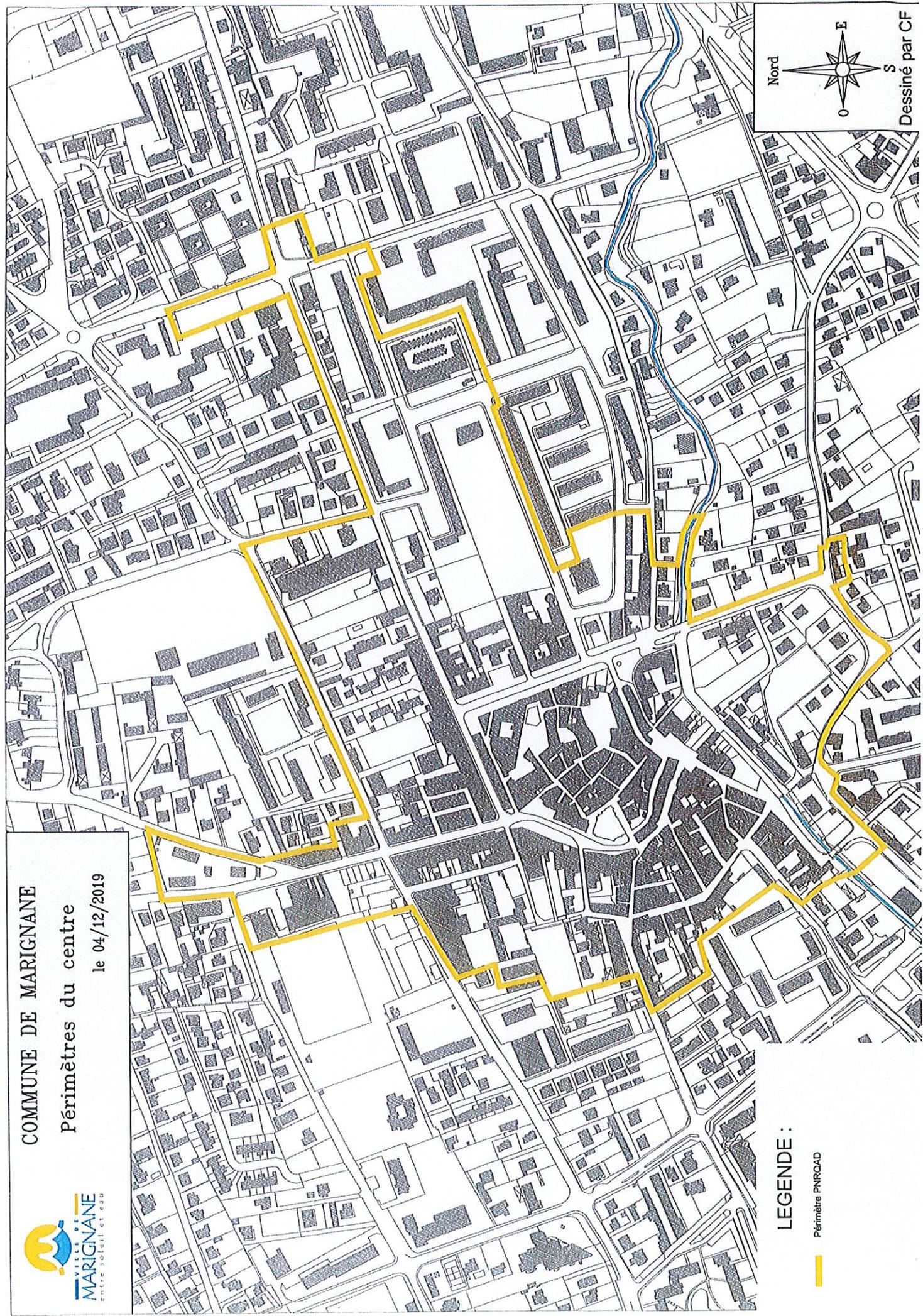
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre  
le 04/12/2019



LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

